



Des conseils sur mon cas de mariage avec a femme

Par **firo**, le **08/12/2009** à **16:13**

Bonjour, rnje suis marié avec une francaise ,j etais un etudiant jusqu a le jour de mariage ,,j ai changé mon status a vie privé et familiale ,,avant ma femme etait tres gentille avec moi ,elle avait des problemes d expulsion et plein de soucis mais je l ai quitté jamais j ai resolu tous ses problems ,,maintenant elle a bueacoup changé avec moi ,elle me traite mal ,car elle dit maintenant t es entre mes mains et je peux gacher ta vie ,,moi je sais pas quoi faire je l ai tjs aimé mais elle a bueacoup changé ,,je sais pas quoi faire avec ,,porte plainte contre elle ??elle a fait un mariage blanche avec moi ,elle me parle tjs sur son ex ,,elle veut un voiture ,elle veut changer l appartement ,elle veut ke je pays tous pour ces enfants ,,,,jes suis sur elle profite de moi a cause des papiers et moi j ai jamais pense de marrier pour avoir le papier,rnmerci de prendre contact avec moirncordialement

Par **chris_ldv**, le **08/12/2009** à **20:39**

Bonjour,rnrnVotre carte de séjour "Vie privée et familiale" est conditionnée à votre statut marital pendant les premières années du mariage:rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>rnSalutations,

Par **firo**, le **10/12/2009** à **18:29**

merci bien rnmais j ai pas trouvé ma reponse ???

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **02:39**

Alors si je comprend bien, vous étiez étudiant avec un titre de séjour provisoire... Vous avez eu l'occasion de pouvoir régularisé votre situation via le mariage avec votre conjointe et ainsi vivre la vie de couple que vous souhaitiez! Si celà ne vas plus entre vous, le plus simple est de demander le divorce!

Par **a7med**, le **20/12/2009** à **12:35**

Salut!rnLa solution pour toi est clair! trouve toi un travail stable ou crée un commerce (avec les aides de l'état si t'es demandeur d'emploi) ensuite renouvelle ta carte de séjour tranquillement.rnCordialement

Par **firo**, le **20/12/2009** à **15:40**

merci ahmed rnje suis en train de le faire ,,rnj apprecie

Par **brahim62**, le **20/12/2009** à **16:27**

bonjour rnrnil faut faire un changement de statut de vie privé et familiale à salarié ou commerçant point barre voila, et ça avant qu'il soit trop tard , pour engager un tel procédure , votre titre de séjour doit être en cours d'actualité , il faut que vous trouver un emploi en rapport avec votre formation ou pire il faut créer une entreprise rnrncordialement